

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale St-Vincent

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XIe siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris dans la liste des bâtiments classés au patrimoine culturel immobilier de Wallonie — qu'il convient d'entretenir régulièrement... Aujourd'hui, les autorités communales prévoient 72.235€ de travaux à l'intérieur de l'édifice.

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mission requiert l'expertise des services de l'archéologie du



La bourgmestre Fabienne Winckel (r-s) détaille la teneur des travaux. © D.L.



« Une campagne de fouilles

RUGBY - D.L.

Soignies conserve son brevet d'invincibilité au terme d'un Clasico âprement disputé

Soignies a longtemps couru derrière le score dans le derby contre Frameries. Menés à la pause, les Carriers ont progressivement pris le jeu à leur compte pour finalement s'imposer en patron.

Les CPAS en difficulté pour encaisser l'impact de la réforme du chômage

MONS-CENTRE

Si des compensations fédérales sont prévues, il faut encore composer avec les exigences



con den CRA mar

Revue de presse du mardi 12 mai 2026

ROMAIN SCHREVENIS

Bis repetita pour les Verts qui remportent le Clasico alors qu'ils étaient menés au score à la pause, comme au match aller. Après deux mois de trêve, les Carriers ont entraîné à enclencher le turbo: «Nous avons changé pas mal de choses donc il fallait du temps pour se mettre au diapason. Il y a encore



pas spécialement inquiet. Il y avait une vraie rénité dans le groupe. Nos adversaires étaient un peu fébriles par moments. Ça nous a permis d'obtenir plusieurs pénalités pour revenir au score.» Leaders avec huit points d'avance sur leur deuxième, les Carriers semblent en bonne voie pour terminer la saison la première place et accueillir une demi-finale

zone. Elle inquiète les demandeurs d'emploi de longue durée qui vont se trouver exclus, tout comme les CPAS qui s'attendent à voir affluer les demandeurs d'aide sociale.

La première phase de la réforme entre en vigueur au mois de janvier 2026. Le gouvernement fédéral a bien promis des compensa-

DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

dant d'une part à devoir gérer un plus grand nombre de dossiers avec la réforme du chômage et comptant d'autre part sur des aides financières du fédéral, le CPAS de Frameries a demandé au CRAC l'autorisation d'engager du person-



Ca s'annonce compliqué pour les CPAS... © D.L.

Qua prés chai nées: gou pas prov pas tion

DH | **LES**
SPORTS⁺

Hantavirus : menace limitée, gestion désordonnée

LE COVID, DÉJÀ OUBLIÉ ?

Si les autorités et l'OMS insistent sur une situation maîtrisée, la gestion de la crise révèle des approches très différentes selon les pays.

Les opérations d'évacuation du navire de croisière néerlandais MV Hondius se poursuivent aux îles Canaries, après la détection d'un foyer d'hantavirus à bord. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dénombre à ce stade six cas confirmés parmi huit cas suspects, dont trois décès.

La souche en cause, l'hantavirus des Andes, est rare et présente une caractéristique préoccupante : elle peut se transmettre d'homme à homme, avec une période d'incubation

pouvant atteindre six semaines. Il n'existe à ce jour ni vaccin ni traitement spécifique. Au total, plus d'une centaine de personnes de 23 nationalités doivent être évacuées en moins de 48 heures depuis le port de Granadilla, sur l'île de Tenerife. Quelque 94 passagers et membres d'équipage avaient déjà quitté le navire dimanche.

■ Un virus connu et une situation maîtrisée ?

L'évacuation a été qualifiée d'opération "complexe" et "inédite" par les

autorités espagnoles. Elle s'est déroulée sous haute surveillance sanitaire, avec port de combinaisons de protection et masques FFP2, en présence du directeur général de l'OMS. Les protocoles de prise en charge varient selon les nationalités.

Les deux passagers belges ont pour leur part été rapatriés via les Pays-Bas et pris en charge à l'hôpital universitaire d'Anvers (UZ), où une évaluation médicale est attendue ce lundi soir. Selon le SPF Santé publique, "*le risque de contagion est faible*" et toutes les précautions ont été prises lors de leur rapatriement. Les résultats de leurs tests étaient attendus au plus tôt ce lundi soir. En cas de test négatif

et d'absence de symptômes, ils pourront poursuivre leur quarantaine à domicile. Dans le cas contraire, ils resteront hospitalisés et bénéficieront d'un suivi adapté.

L'OMS recommande une surveillance de 42 jours pour les passagers considérés comme contacts à haut risque, avec limitation des interactions et port du masque FFP2 si nécessaire. Elle souligne que la situation n'est pas comparable à l'émergence du Covid-19 en 2020. La Belgique suivra ces recommandations. Le suivi des deux passagers belges revient à la Flandre, compétente en la matière. "*Pour le moment, on attend les résultats. Aucune mesure supplémentaire pour la population*

n'est jugée nécessaire", précise Vinciane Charlier, porte-parole du SPF Santé publique.

"Aucune mesure supplémentaire pour la population n'est jugée nécessaire"

Le contact tracing a déjà été réalisé et les personnes concernées ont été averties. En France, une vingtaine de contacts ont déjà été identifiés, contre aucun en Belgique selon le SPF Santé publique. Point notable : ces contacts ne proviennent pas tous de la croisière du MV Hondius, mais aussi des trajets aériens des passagers rapatriés. La chaîne de transmission s'est donc élargie au-delà du foyer initial.

D'où une question en creux : en dispersant en 48 heures plus d'une centaine de passagers aux quatre coins du monde, l'évacuation n'a-t-elle pas transformé un foyer localisé en défi épidémiologique bien plus complexe ?

■ Vigilance ciblée

Malgré des protocoles stricts, une propagation indirecte reste possible, notamment lors des transports. Les autorités sanitaires estiment toutefois la situation sous contrôle et font état d'un suivi étroit.

Derrière la gestion du MV Hondius, un débat scientifique se dessine au sein duquel deux approches s'opposent: une ligne dite libérale, défendue par l'OMS, l'ECDC, la Belgique et la France, qui privilégie l'isolement des seuls cas confirmés, et une ligne plus stricte, suivie par l'Espagne et les Pays-Bas, qui impose aussi l'isolement des contacts pendant six semaines.

Selon l'épidémiologiste Antoine Flahault, cette seconde option *"permettrait un contrôle plus rapide de l'émergence, si elle est appliquée tôt"*.

Une divergence qui illustre surtout le manque d'harmonisation internationale face à un risque pourtant commun et rappelle que toutes les leçons de la pandémie de Covid-19 n'ont pas encore été tirées.

Pour de nombreux spécialistes, la situation relève surtout d'un concours de circonstances, voire d'un *"accident virologique"*, plus que d'un signal d'alerte gé-

néralisé, même si l'épisode met en lumière des enjeux structurels. Parmi eux, le risque croissant d'émergence de maladies infectieuses, favorisé par l'intensification des contacts entre humains, animaux et environnement, sous l'effet de l'urbanisation, de la déforestation et des voyages internationaux. Le virologue Steven Van Gucht, chef du comité scientifique de Sciensano, reste toutefois rassurant. *"C'est un virus connu, et cet outbreak est à mon avis très bien contrôlé. Je vois peu de risque pour le reste de la société."*

L.J.

"On n'est pas à l'abri d'une maladie exotique"

Entre un "virus connu" et une gestion qui interroge, Van Laethem et Van Gucht appellent à la vigilance sans céder à l'alarmisme.

Pour les experts, le vrai risque lié au hantavirus ne se trouve pas en Europe, mais là où il circule naturellement. *"Le risque, c'est surtout dans les pays d'origine, l'Argentine, le Chili, où on a eu des infections dans le passé et où il y en aura de nouveaux. Il faudra bien surveiller la situation dans la nature, les nouveaux cas chez l'homme"*, indique le virologue Steven Van Gucht

"Il faudra bien surveiller la situation dans la nature"

Pour l'infectiologue Yves Van Laethem, cet épisode illustre avant tout *"ce qui peut arriver aujourd'hui, avec des voyageurs qui fréquentent des environnements très différents, parfois plus proches d'animaux exotiques"*. La croisière à l'origine des contaminations, longue de plusieurs semaines, a constitué un terrain

propice à l'exposition, dans un contexte inhabituel. *"On est face à une maladie rare, comme à l'époque des grands voyages maritimes"*, résume-t-il.

■ Le vrai défi: le contact tracing

L'hantavirus des Andes n'est pas une inconnue pour la science. Sa mortalité, élevée, entre 30 et 40%, est connue et documentée. Son réservoir animal, un rongeur spécifique d'Amérique du Sud, est identifié. *"La souche ne semble pas être un mutant bizarre. C'est une filière normale des virus argentins."*

En Belgique, l'hantavirus existe, notamment dans les Ardennes, mais il s'agit d'une souche radicalement différente. *"Chez nous, le virus préfère les reins et ne se transmet pas d'homme à homme. Là-bas, il s'attaque aux poumons, aux capillaires. Le tropisme est différent et moins dangereux"*, précise Van Gucht.

Ce qui préoccupe davantage les spécialistes, c'est

moins le virus lui-même que la chaîne de contacts qu'il génère dans un monde hyperconnecté. *"La première fois, ce virus touche des étrangers, des voyageurs. En cours de route, des gens ont débarqué par d'autres voies, ce qui laisse plus de risques que"*, souligne Van Laethem. Pour autant, l'infectiologue se veut rassurant sur la capacité belge à gérer la situation. *"En Belgique, on a tout ce qu'il faut: des centres spécialisés pour la quarantaine à Anvers et ailleurs, un système de contact tracing rodé. Il n'y a pas de raison de penser que cette pathologie se transmettrait facilement dans un avion ou ailleurs."*

Derrière cet épisode, les deux experts perçoivent un signal plus structurel. Celui d'un monde où les maladies émergentes ne sont plus des hypothèses lointaines. *"Cela rappelle qu'on n'est pas à l'abri d'une nouvelle pandémie vu notre mode de vie"*, insiste Yves Van Laethem. Van Gucht plaide, lui, pour une approche dite *"One Health"*, une vision intégrée qui réunit médecins, vétérinaires et écologistes pour mieux anticiper les risques venus de la faune sauvage.

L.J.

Nouvelles grèves chez bpost ? Les tensions restent vives

DISTRIBUTION

La distribution du courrier revient progressivement à la normale chez bpost après cinq semaines de grève. Mais le climat social reste particulièrement tendu en coulisses.

Après cinq semaines de conflit social autour du plan de transformation de bpost, l'activité a repris dans l'ensemble du pays. La distribution du courrier revient progressivement à la normale et les retards accumulés sont en voie d'être résorbés. "Il y a une reprise partout. Les courriers sont distribués et les retards se résorbent progressivement", nous confirme Laura Cerrada Crespo, porte-parole de bpost.

Même si une manifestation inter-

professionnelle est encore prévue ce mardi à Bruxelles, bpost ne s'attend pas à de fortes perturbations. Du côté syndical, le constat est similaire. "Le travail a repris partout. Nous n'avons plus de grévistes dans l'entreprise", confirme Grégory Vandersmissen, délégué principal CSC Transcom chez bpost à Charleroi.

Selon lui, le reliquat du courrier est quasiment résorbé. "La reprise a permis une résorption assez rapide grâce au travail des équipes. À Bruxel-

les, l'entrepôt est quasiment vide, idem sur le site de Caterpillar. Tout a été majoritairement absorbé."

Mais si les piquets ont disparu, les discussions sociales, elles, se poursuivent encore. "Les discussions sur la convention collective de travail se poursuivent jusqu'à la fin du mois, précise Laura Cerrada Crespo. Il y a toujours des échanges en cours, de manière régulière."

Même son de cloche du côté de la CSC Transcom. "Une première réunion a eu lieu vendredi passé, une deuxième a lieu aujourd'hui et trois autres sont encore programmées d'ici la fin du mois. Les discussions portent sur la convention collective de travail, car la direction est claire: plus question de

discuter le plan de transformation de bpost", détaille Grégory Vandersmissen.

Les discussions portent sur plusieurs mesures négociées durant le conflit social: l'augmentation des chèques-repas de 8 à 10 euros, deux bonus liés aux résultats financiers de l'entreprise ainsi que des aménagements des interruptions de carrière.

■ "Extrêmement tendu sur le terrain"

Mais derrière cette reprise du travail, le climat social reste loin d'être apaisé, selon plusieurs sources syndicales. "Le terrain reste très tendu, que ce soit en Wallonie, à Bruxelles, et même en Flandre", nous explique l'un d'eux. En coulisses, certains représentants syndicaux se montrent encore plus inquiets. "La réunion de vendredi s'est très mal passée et les relations entre le banc patronal et le banc syndical se sont encore tendues."

Selon cette même source, plusieurs promesses ou attentes liées au plan de transformation ne seraient plus respectées sur le terrain. "De nombreux bureaux commenceront finalement à 9h45 et non à 9h comme cela avait été présenté initialement. Les travailleurs le vivent très mal. En fait, nous (les syndicats, NdIR) avons fait une erreur de lecture. La promesse de faire commencer les journées à 9h concernait la Flandre, et non la Wallonie! Il y a une vraie crainte de revoir apparaître des mouvements sociaux à la rentrée. Et cette fois, les conséquences pourraient être encore plus lourdes pour l'entreprise", nous prévient-on.



Lutte contre le frelon asiatique : La ville fait appel aux professionnels

SAINT-GHISLAIN

La ville avait déjà distribué des pièges. Elle va désormais plus loin en lançant un appel aux associations professionnelles.

Le frelon asiatique continue sa progression en Wallonie et inquiète de plus en plus les autorités locales. Redoutée pour son impact sur les abeilles et plus largement sur les pollinisateurs, cette espèce invasive représente aussi un enjeu de sécurité

publique lorsque des nids s'installent à proximité des habitations. Face à cette prolifération, plusieurs communes multiplient les initiatives pour tenter d'en limiter l'expansion.

À Saint-Ghislain, après avoir distribué gratuitement des pièges aux habi-

tants, la Ville souhaite désormais aller plus loin en s'entourant d'associations spécialisées capables d'intervenir directement sur le terrain. Un appel est ainsi lancé aux associations reconnues dans le secteur environnemental afin de créer un partenariat visant à entraver l'expansion de cet insecte néfaste.

“Cette collaboration prendra principalement la forme d'une intervention au domicile des citoyens de l'Entité

concernés par la présence sur leur terrain de nid(s) de frelons asiatiques. L'association désignée exécutera des missions de repérage, de neutralisation et de destruction de ces nids”, explique-t-on du côté de la ville. Pour assurer ces missions, l'association doit respecter plusieurs conditions.

À savoir être officiellement reconnue par la Ville, être composée au minimum d'une personne disposant de la certification

d'apiculteur auprès du Centre Wallon de Recherches Agronomiques (CRA-W) ou encore disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant les interventions aux domiciles privés. L'ensemble des conditions sont consultables sur www.saint-ghislain.be. Les candidatures sont à adresser par mail à info@saint-ghislain.be pour le dimanche 17 mai au plus tard.

Emeline Berlier

Tapis rouge chez les Loups pour la petite reine

LA LOUVIÈRE

La Louvière accueille le départ du Lotto Circuit de Wallonie ce jeudi. De nombreuses animations sont prévues.

Le centre-ville de La Louvière va renouer avec l'ambiance des grandes courses cyclistes ce jeudi 14 mai à l'occasion du départ du Lotto Circuit de Wallonie. Annulée l'an dernier pour des raisons budgétaires et logistiques, cette classique wallonne du calendrier professionnel signe donc son retour avec un peloton international et une journée qui s'annonce animée... mais aussi compliquée pour la mobilité.

Créée dans les années 1960, l'épreuve est devenue au fil du temps un rendez-vous apprécié du calendrier belge. La dernière édition disputée, en 2024, avait été remportée par notre talent national, Arnaud De Lie, actuellement sur les routes italiennes du Giro.

Cette année, pour le Lotto Circuit de Wallonie, le départ sera donné à 11h55 depuis la place Communale de La Louvière. Le peloton prendra alors la direction d'un parcours de 198 kilomètres avec quatre

boucles locales d'une quinzaine de kilomètres à travers la Cité des Loups avant de filer vers Binche puis Charleroi, où sera jugée l'arrivée.

À La Louvière, les coureurs traverseront notamment le boulevard Mairaux, la rue Keramis, la chaussée de Mons, Saint-Vaast, Houdeng ou encore le Bois-du-Luc, avec un retour sur la place Communale à chaque tour. Une configuration qui permettra au public d'apercevoir plusieurs fois les cyclistes durant la journée.

En matière de circulation, il faudra prendre ses dispositions.

Avant le départ, les places Communale et Maugré-tout accueilleront dès 10 heures un village festif consacré à la petite reine. Présentation des équipes, animations, rencontres avec les coureurs et activités pour les familles sont

annoncées. La présentation officielle des équipes débutera à 10h55.

Le plateau s'annonce particulièrement relevé avec dix-neuf équipes issues de dix nationalités différentes. Plusieurs formations de haut niveau seront présentes, parmi lesquelles Lotto, Intermarché ou encore Alpecin. Des équipes continentales et structures de formation compléteront l'affiche, notamment Sprint 2000 Charleroi.

Mais cette fête du vélo entraînera aussi d'importantes perturbations de circulation. Le circuit sera totalement fermé entre 11h et 14h, sans possibilité d'y accéder durant cette période. Seules deux sorties resteront accessibles via la rue Mitant des Camps et la rue des Fonds Gaillards.

La Ville invite donc les riverains à anticiper leurs déplacements et à déplacer leur véhicule si nécessaire. Des déviations importantes sont également prévues sur le réseau TEC durant toute la journée. Toutes les mesures détaillées sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Louvière et celui de la course.

Grégoire Lalieu



FACE AUX RAPPORTS D'AUTOPSIE DES VICTIMES, PAOLO ET ANTONINO FALZONE CRAQUENT ET PLEURENT À L'AUDIENCE

Devant la cour d'Assises du Hainaut, la description des blessures atroces infligées par la BMW de Paolo Falzone a plongé la salle dans l'effroi. Antonino détourne le regard, Paolo pleure et tremble face aux images des victimes du drame de Strépy.

GISÈLE MARÉCHAL

Lundi 11 mai, devant la cour d'Assises du Hainaut chargée de juger Paolo et Antonino Falzone. Cette journée aura sans doute été la plus terrible pour l'assemblée et pour les proches des sept défunts et victimes renversés par la BMW de Paolo, alors qu'il filait, roulant jusqu'à 174 km/h à 5h05, heure du ramassage des gilles des Boute-en-train, à Strépy.

L'INSUPPORTABLE LITANIE DES PHOTOS : LA RÉALITÉ CRUE

Signe annonciateur de l'horreur du jour : « la Cour a demandé d'ôter les images les plus dures du Powerpoint. » Le médecin légiste a commenté la succession insoutenable des photos d'autopsie des sept personnes décédées sur le coup du choc et le calvaire de Christine Chavrepierre, qui succombera deux ans et demi plus tard. Le légiste explique le démarrage de l'enquête. On identifie les victimes avec le DVI. On démarre d'un descriptif des bi-

joux, de tatouages...

La description des blessures mortelles s'égrène : multi-traumatisme cérébral, cerveau laminé d'hémorragies, côtes fracturées, qui causent des dilacérations aux organes (poumons, foie, rate), fractures multiples... Plusieurs victimes ont subi le « coup du lapin », avec la fracture de leurs vertèbres cervicales, dorsales, ou de leur tronc cérébral.

Les blessures sont causées par

Signe annonciateur de l'horreur du jour : « la Cour a demandé d'ôter les images les plus dures du Powerpoint »

le heurt des piétons contre le pare-choc avant de la BMW, «un « missile » lancé à 105 km/h à leur hauteur» occasionnant un choc les projetant jusqu'à 4 mètres de haut.

« Ces images demeureront à vie dans le cœur des proches », évoque M^e Philippe Roosens,

partie civile.

Pour Christine Chavrepierre, le médecin légiste décrit des séquelles nombreuses aux poumons, au cerveau. Son décès, causé directement par le drame, était hélas probable. « Et les douleurs de la personne ? », demande la présidente. Tout son système neurologique était devenu déficitaire. Elle a subi une trachéotomie, elle a été intubée, nourrie par voie périphérique. Elle est devenue grabataire. Elle a pris conscience de son état... »

Insupportable litanie de photos de lésions mortelles. Antonino Falzone ne regarde plus l'écran. Il se frotte les yeux, gesticule. Paolo Falzone a une attitude plus stoïque, mais verse aussi des larmes. Ses jambes tremblent. Un moment donné, par la lucarne de verre du Mons Expo, le soleil donne à son seul visage un éclat d'une cruelle - quasi diabolique - luminosité. M^e Mayence relève que Frédéric Cicero a été percuté après avoir écarté quelqu'un qui a ainsi évité d'être blessé gravement. Juste avant d'être happé par la

BMW, Frédéric D'Andrea a projeté le corps du jeune Thymeo, gille de 11 ans, hors de la trajectoire de la BMW... Avant d'être lui-même happé par la berline qui l'a emporté sur environ 80 mètres, sur le capot.

« C'EST MOI QUI VA (SIC) ME FAIRE TUER »

Thymeo est venu entouré de ses parents. Aujourd'hui âgé de 16 ans, il culpabilise du geste désespéré du gille à son égard. Avec l'impression qu'il est responsable de sa mort...

Plusieurs membres du cortège disloqué dans une violence inouïe, témoignent avoir vu la BMW ralentir (ou freiner?). Dans le chaos, tous n'affirment pas avoir vu les feux stop. Le gille est tombé au sol. Alors, la BMW lui a roulé dessus : son avant s'est soulevé, puis son arrière. M. D'Andrea aurait survécu sans ce redémarrage qui lui a écrasé la tête et le thorax. Dans la salle, l'assemblée percevait ces images en silence, avec

dignité. Elle paie cher son besoin de connaître la vérité judiciaire, particulièrement crue de ce lundi matin.

À plusieurs reprises, Paolo Falzone est interrogé : s'il a demandé à Antonino de « tirer » sur les jambes de Salvatore Imperiale qui était sur le capot, c'est forcément que son corps entravait sa propre sortie de l'habitable ! Mais Paolo répète sa même rengaine d'un ton monocorde : « Comme j'ai toujours dit... J'ai toujours dit ça depuis le départ et aussi à l'audience... Je n'ai vu que cette dame qui était là sur la console centrale. »

Un rescapé demande à Paolo pourquoi il ne s'est pas arrêté ? « Je l'ai déjà dit, j'entendais des cris : j'ai pris peur, c'est moi qui va (sic) me faire tuer. J'ai été me mettre plus loin, à l'abri. » M^e Frank Discepoli intervient : « Le seul responsable est derrière moi. » ■

Paolo Falzone a aussi roulé sur le corps de Vito Cascarano : «Cela démontre la détermination du conducteur »

Le médecin légiste a été formel : après l'impact, la BMW a hélas bien roulé sur le corps Vito Cascarano. Les détails scientifiques relatés à l'audience sont éclairants : «M. Cascarano a subi un traumatisme hémi-facial droit, du front au maxillaire. Son cerveau présente des traces hémorragiques diffuses. Ce qui interpelle aussi, c'est ce que son thorax est infiltré de sang. M. Cascarano a eu les 3e et 4e vertèbres cervicales fracturées, de même que les 11e et 12e dorsales. En se fracturant, les côtes ont lacéré des organes».

A la question posée par M^e Dimitri De Beco, le médecin lé-

giste répond que oui, ce traumatisme thoracique et abdominal a été causé par le soubassement de la BMW au moment où elle est passée sur le corps du malheureux, apparemment en oblique. Même si la cinétique, le schéma dynamique de l'écrasement du défunt, est difficile à établir. Ce polytraumatisme a en tout cas été léthal.

« TRÈS DOULOUREUX »

M^e le Hodey revient sur les conclusions importantes pour deux familles qu'elle représente, aux côtés de M^e De Beco. « Ça a été très douloureux pour nos clients, surtout pour la fille



Michellina et Vito, deux vies fauchées Injustement... © D.R.

de Monsieur Cascarano : nous savons aujourd'hui que non seulement Monsieur Cascarano avait été percuté par le véhicule et projeté vers l'avant, mais qu'il avait également été écrasé par le véhicule après le premier impact, et donc plusieurs

mètres plus loin. Cela prolonge la période de l'impact avec M. Cascarano, et ça, c'est essentiel, évidemment. Cela démontre la détermination du conducteur. » C'est donc la seconde personne à avoir perdu la vie par écrasement. « Il y a d'abord le gille, M. D'Andrea, qui a été franchi par le véhicule et ça nous l'avions vu sur les vidéos. Les autres personnes sont décédées soit par l'impact avec le véhicule, ou alors par les blessures subies au moment du choc avec le sol ou avec d'autres piétons. Puisque, je le rappelle, il y avait un mur de piétons. » ■

G.M.

Voici les perturbations attendues en région du Centre lors de la grève nationale ce 12 mai

La manifestation nationale en front commun syndical prévue ce mardi 12 mai à Bruxelles entraînera plusieurs perturbations à travers le pays, notamment en région du Centre... En voici les détails.

LAURINE HANQUET

Il s'agira de bien s'organiser en ce mardi 12 mai : plusieurs perturbations sont en effet attendues en région du Centre, tant au niveau public que privé, suite à la manifestation nationale organisée en front commun syndical et qui rassemblera quelques milliers de personnes dans les rues de Bruxelles afin de contester les réformes du gouvernement fédéral. Les syndicats dénoncent notamment une réforme des pensions qu'ils estiment pénalisante pour les travailleurs, ainsi qu'une remise en cause de l'indexation automatique des salaires.

« Tous les secteurs d'activité seront touchés, mais à des niveaux différents », explique Ahmed Ryadi, secrétaire régional de la FGTB Centre. Certaines entreprises pourraient fermer faute de personnel suffisant, tandis que « les hôpitaux, maisons de repos et services de soins continueront évidemment de tourner ». Des départs vers Bruxelles aux gares de La Louvière-Sud (avec

un départ principal prévu à 8h38) et de Soignies seront par ailleurs organisés ce mardi matin. Les syndicats s'attendent en effet à une mobilisation importante : « Les dernières manifestations ont atteint des chiffres qu'on n'avait jamais connus avec les précédents gouvernements », souligne-t-il. Selon lui, la co-

”
« Tous les secteurs seront touchés, mais à des niveaux différents »

Ahmed Ryadi
SECRÉTAIRE RÉGIONAL DE LA FGTB
CENTRE

lère reste vive face à un exécutif jugé « intransigeant ». Au-delà des travailleurs, Ahmed Ryadi constate une mobilisation plus large avec, notamment, les exclus du chômage ou encore de la fonction publique, cette dernière étant particulièrement concernée par les réformes des pensions.

Il n'y a pas de blocage particulier prévu en région du Centre, seulement des retombées de la manifestation à Bruxelles qui feront tourner les secteurs d'activité au ralenti.

LES TRANSPORTS EN COMMUN

Le réseau TEC connaîtra des perturbations ce mardi tout au long de la journée : « En raison de la manifestation nationale organisée en front commun syndical le mardi 12 mai, des perturbations sont à craindre sur le réseau LETEC durant cette journée », indique l'opérateur wallon. « Le bon geste à avoir avant tout déplacement est de s'informer : les usagers sont invités à consulter la recherche d'horaires directement sur le site afin de s'assurer que leurs parcours sont maintenus », souligne Audrey Lepape, porte-parole LETEC. Les informations seront actualisées au cours de la journée. L'attestation de perturbation suite à cette manifestation nationale est d'ores et déjà disponible sur le site du Tec. Pour ce qui est de la SNCB,



Ahmed Ryadi, secrétaire régional de la FGTB Centre. © Belga/David Claes

elle indique qu'aucun préavis de grève n'a été déposé pour ce mardi 12 mai. Bien que la circulation des trains soit maintenue, les navetteurs pourraient subir des perturbations « en raison de l'affluence attendue dans les trains vers et depuis Bruxelles », peut-on lire sur le site.

CERTAINES ADMINISTRATIONS

L'impact se répercutera aussi sur les administrations communales. Manage a ainsi annoncé la fermeture des guichets et bureaux du service Citoyen ce mardi. La Louvière a quant à elle annoncé la fermeture des services guichets

Population, Étrangers et État-Civil de la Cité administrative ainsi que de toutes les antennes administratives (Houdeng-Goegnies, Haine-St-Pierre, Strépy-Bracquognies Saint-Vaast). Seules les urgences seront traitées, à savoir reprise de cartes d'identité et passeports. Les services Pensions et Permis de conduire resteront en revanche bien ouverts. À Braine-le-Comte, les services Population et État-civil ne seront pas accessibles mais le e-guichet permettra de réaliser certaines démarches administratives. La commune de Braine-le-Comte annonce également la fermeture du recyparc in BW. ■

POLÉMIQUE



Dominique Mory estime que le Padel apporte un plus au quartier et qu'il fait revivre celui-ci... © D.R.

LE PATRON DU **PADEL DE NEUFVILLES** RÉPOND AUX CRITIQUES DES RIVERAINS

Après les plaintes de riverains et la polémique autour du padel de Neufvilles, le propriétaire des installations sort du silence. Dominique Mory défend un projet qu'il estime bénéfique pour le quartier et conteste plusieurs reproches faits au club.

Le dossier du club « Padel & Vous », à Neufvilles, continue de faire réagir après la clôture de l'enquête publique le vendredi 8 mai. Après les critiques de riverains dénonçant nuisances sonores et irrégularités urbanistiques, Dominique Mory, propriétaire des bâtiments occupés par le club, a souhaité apporter sa version des faits.

« LE PLAN DE SECTEUR A BIEN ÉTÉ MODIFIÉ »

Le patron des Établissements Mory rappelle d'abord que le projet initial de trois terrains avait bien obtenu un permis délivré par la Ville de Soignies en février 2021, à l'issue d'une enquête publique. Il souligne également qu'une modification du plan de secteur a été actée et que les infrastructures sont désormais reprises en zone récréative et sportive. C'était un des arguments des opposants.

« Toutes les modalités ont été analysées avec les services communaux, les pompiers et

l'urbanisme », explique-t-il. « Il y a eu des réunions et des enquêtes auprès des riverains. Pendant plus de 4 années, le Padel a fonctionné sans qu'il n'y ait de plainte ni de soucis. » Selon lui, la création du club s'inscrivait aussi dans une volonté plus large de redynamiser le quartier de la gare à Neufvilles Gages. « Il y a également une brasserie locale, un sculpteur, un patrimoine de bus et d'autres activités locales. L'idée était de redonner vie au site », affirme-t-il. « Cette activité de padel a apporté un peu d'attrait au quartier avec un projet sportif, convivial et local. »

LES 2 TERRAINS EXPLOITÉS DEPUIS 3 ANS

La procédure récemment soumise à enquête publique concernait cette fois la régularisation de deux terrains supplémentaires ainsi que d'un étage destiné à la buvette.

« Il ne s'agit pas d'ajouter de nouveaux terrains. », insiste Dominique Mory. « Ils sont déjà exploités depuis plus de trois ans et ils sont situés dans un

autre hangar, beaucoup plus loin des habitations. »

Le propriétaire reconnaît toutefois qu'un retard est intervenu dans les démarches administratives, d'où cette procédure de régularisation. « Je ne suis pas impliqué dans la gestion quotidienne du club, les bâtiments étant loués à la société exploitant le padel. C'est elle qui a pris du temps pour les autorisations », affirme-t-il.

”

« Les joueurs ont été invités à être plus discrets et à laisser les portes fermées pour limiter le bruit, et tout particulièrement le soir »

Dominique Mory

PROPRIÉTAIRE DES BÂTIMENTS OCCUPÉS
PAR LE CLUB

Il rappelle également qu'un parking avait été aménagé à l'intérieur du site afin d'éviter des problèmes de stationnement dans les rues voisines.

« C'était une des inquiétudes des riverains à l'époque. » Concernant les nuisances dénoncées par plusieurs riverains, Dominique Mory conteste une partie des accusations. Selon lui, plusieurs interventions policières auraient été réalisées sans qu'aucune infraction particulière ne soit constatée concernant les horaires ou le niveau sonore. « Les horaires d'ouverture et de fermeture ont toujours été respectés », affirme-t-il.

« AUCUNE INFRACTION SONORE CONSTATÉE »

Il reconnaît cependant que des efforts ont été demandés aux utilisateurs afin de limiter les nuisances. « Les joueurs ont été invités à être plus discrets et à laisser les portes fermées pour limiter le bruit, et tout particulièrement le soir », explique-t-il.

Le propriétaire admet également que certains riverains peuvent entendre l'activité depuis leur jardin. « Je comprends que cela puisse être gênant pour certaines personnes », dit-il. « Mais d'autres

habitants du voisinage soutiennent le projet. » Dominique Mory estime par ailleurs qu'il existe encore un manque de clarté autour des normes applicables au bruit dans ce type d'infrastructure indoor.

FLOU JURIDIQUE

« Les padels indoor restent relativement nouveaux et il existe encore un flou juridique concernant les questions acoustiques. »

C'est aussi ce qu'indiquait Christophe Bonnet, responsable du collectif français « Non à mon padel » (NAMP) dans nos colonnes la semaine dernière. Un collectif qui s'est manifesté pour aider les riverains subissant des nuisances sonores en provenance du padel.

Selon Dominique Mory, une étude spécifique du bruit devrait être réalisée dans le cadre du dossier de régularisation. À ce stade, il indique ne pas connaître précisément les éventuelles mesures techniques antibruit qui pourraient être prises par le club ou être imposées par les autorités. ■

SENEFFE

La police propose une surveillance gratuite des habitations pendant les vacances

Les habitants qui s'absentent durant les vacances, à Seneffe, peuvent demander à la police de surveiller leur domicile gratuitement via un formulaire en ligne ou par courrier.



Un service « Police veille » © S.Info

est possible de demander une surveillance gratuite de son habitation en cas d'absence prolongée.

Le service, baptisé « Police veille », permet aux habitants de signaler leur départ afin que des patrouilles puissent porter une attention particulière à leur domi-

cile pendant cette période. Deux possibilités existent pour introduire la demande. Les citoyens peuvent remplir le document « Police veille » et l'envoyer soit par courrier à l'Hôtel de police, chaussée de Nivelles 91 à 7170 Manage, soit par courriel à l'adresse zp.mariemont.in-

tervention@police.belgium.eu.

Il est également possible de compléter directement le formulaire en ligne via le site www.police-on-web.be. Pour toute difficulté ou information complémentaire, l'Hôtel de Police est joignable au 064/51.32.00. ■

A l'approche des vacances, la commune de Seneffe rappelle qu'il

Soignies B loupe la montée

Les Sonégiens avaient rempli la première partie du travail en l'emportant contre Ransart. Mais dans la finale contre Quaregnon, ils se sont inclinés et abandonnent leur rêve de montée.

JS SOIGNIES B **46**
QUAREGNON **58**

DOMINIQUE NUYDT

Si la JS Soignies avait bien débuté son week-end en prenant la mesure de Ransart samedi (76-60), ils n'ont pu confirmer ce dimanche contre Quaregnon. Les Sonégiens resteront dès lors en P4, sauf s'il y a un désistement de dernière minute dans les séries supérieures. « Nous avons pourtant bien commencé la rencontre en menant 17-11 après le premier quart, malheureusement nous perdons le deuxième 3-17. Le calendrier du tour final est parfois étrange, car nous



Enchaînement compliqué. © D.C.

avons déjà joué la veille et la fatigue physique s'est fait sentir. Nous nourrissons des regrets, mais le plus fort physiquement a gagné», relate Nicolas Rorive, joueur de P4. «C'était également mon dernier match en tant que joueur, car la saison prochaine je me consacrerai exclusivement à la direction technique. La P4 repartira sur le même principe pour aguerrir nos jeunes au jeu des séniors. Ils seront encadrés par trois ou quatre joueurs expérimentés dont Vanbienne qui revient au club.» ■

LE SOIR

Flexijobs : 29 % des heures prestées par des seniors

En quatre ans, le nombre de seniors exerçant une activité de jobeur a bondi de plus de 300 %. Pour conserver du lien social mais aussi leur pouvoir d'achat qui dégringole du salaire à la pension.

PASCAL LORENT

Le gouvernement fédéral vient de généraliser le système des flexijobs à l'ensemble des secteurs d'activité privés et publics. Et avant même cette décision, ce système d'emplois complémentaires – il faut avoir travaillé au moins un 4/5^e temps trois trimestres auparavant ou être retraité – et défiscalisés connaissait déjà un succès croissant. Entre le 3^e trimestre de 2021 et celui de 2025 (derniers chiffres disponibles), le nombre de prestataires a explosé, passant de 80.800 flexijobeurs à 181.203. Soit une croissance de 124,26 % en l'espace de quatre ans.

Le moteur de cette croissance, ce sont les personnes âgées de 65 ans et

plus, pensionnées pour la plupart. La croissance des sexagénaires et septuagénaires dans ce type d'emploi est plus marquée encore. Ainsi, entre les printemps 2021 et 2025, les seniors exerçant une activité de jobeurs sont passés de 8.176 à 33.427. Une hausse de 309 %. Et les retraités accaparent près de 30 % des heures prestées.

Plusieurs raisons expliquent cet essor des seniors. Bien sûr, leur temps disponible est plus grand. Et dans bien des cas, ils vivent encore au rythme soutenu de la vie active. Mais le flexijob répond également à une série de besoins. Celui de conserver une activité, un sentiment d'utilité et du lien social. Et de préserver un pouvoir d'achat qui, avec le passage du salaire à la pension,

connaît une chute à laquelle ils ne peuvent se résoudre. Plusieurs témoins le racontent : travailler dans un supermarché ou un restaurant, c'est le moyen de payer ses factures, de continuer à avoir des loisirs ou de (re)partir en vacances.

Parmi les personnes interrogées, aucune ne se sent réellement en concurrence avec les demandeurs d'emploi qui pourraient occuper leurs postes. Par contre, ils vivent avec une certaine appréhension la flexibilisation accrue des tâches des salariés et la présence de plus en plus marquée des jobistes étudiants. Il y a aussi chez eux la conscience que cet « emploi » devenu nécessaire peut s'arrêter du jour au lendemain. **P. 14 & 15**

Manifestation nationale : la « colère sociale » et ses causes défilèrent dans les rues de Bruxelles

Depuis un an et demi, les syndicats mobilisent sans relâche et avec succès. Plusieurs raisons expliquent ces participations massives aux grèves et manifestations. Et le dédain affiché par le gouvernement l'égard de la concertation sociale renforce encore la détermination des organisations représentatives des travailleurs.

Notre proposition est plus juste et plus protectrice dans les circonstances actuelles », a plaidé Marie-Hélène Ska, secrétaire générale de la CSC. En vain ! Ce lundi matin, le Premier ministre et le ministre fédéral de l'Emploi ont rencontré les membres du Groupe des dix. Bart De Wever (N-VA) et David Clarinval (MR) ont ainsi pu entendre, de vive voix, la proposition des interlocuteurs sociaux formulée en guise d'alternative au plafonnement de l'index. A savoir, un lissage des prix de gaz et de l'électricité dans le calcul de l'inflation, en étalant ceux-ci sur une période de douze mois et en prenant en compte dans le calcul les contrats en cours (et pas seulement les nouveaux).

Une proposition rejetée par le gouvernement

Sans surprise, la rencontre a débouché sur une fin de non-recevoir gouvernementale : abandonner le « centenin-

dex » (l'indexation plafonnée) au profit de ce « lissage » coûterait plus cher à l'Etat (de nouveaux chiffres du Bureau fédéral du Plan sont parvenus ce lundi au gouvernement) et mettrait à mal l'équilibre intervenu entre les partenaires de majorité lors de la négociation de l'accord budgétaire. Et tant pis si le compromis du G10 est le premier survenu entre interlocuteurs sociaux depuis longtemps. Vendredi, le Conseil des ministres restreint devrait entériner ce choix.

Le peu de cas fait de la concertation sociale est l'une des raisons qui poussera dans la rue des milliers de manifestants, ce mardi. Ce n'est évidemment pas la seule. Il en faut bien plus pour expliquer une mobilisation et un mouvement social nés en décembre 2024, alors que l'Arizona en était encore au stade de la conception. Ses projets, eux, semblaient alors suffisamment clairs pour décider les militants syndicaux à descendre dans la rue.

Depuis, le gouvernement fédéral a engrangé quelques réformes et en a préparé d'autres, sur le point d'être votées. Soit autant de bûches supplémentaires dans le foyer de la « colère sociale ». La réforme du chômage a déjà poussé des milliers de Belges aux portes des CPAS, tandis que celle des retraites, sur le point d'être votée, laisse entrevoir un impact considérable sur le sort des travailleurs à temps partiel, dont une majorité de femmes. Pour ces dernières, accéder à une retraite anticipée sera plus ardu que par le passé. Et l'Arizona ne fait aucun mystère de sa volonté de faire pression sur certains malades de longue durée pour qu'ils reprennent le chemin du travail.

La thématique du pouvoir d'achat est, elle aussi, centrale dans la mobilisation. Le plafonnement de l'index, par deux fois sous cette législature, freinera la croissance des salaires tout au long de la carrière. Et l'absence de large soutien aux ménages pour faire face à la hausse des prix des carburants et de l'énergie renforce le sentiment que, pour l'heure, la promesse de récompenser le travail n'est qu'une parole en l'air.

Menaces voilées

Le portefeuille n'est pas la seule source d'angoisse pour les manifestants. Car d'autres réformes, menées par les entités fédérées, nourrissent leurs craintes. Dans les précédents cortèges, on trouvait ainsi nombre d'enseignants. Déjà mécontents de leurs conditions de travail, les profs du secondaire supérieur voient d'un mauvais œil ces deux heures qui viendront s'ajouter à leur horaire. Et qui pourraient se cumuler avec la fin annoncée des nominations. En Wallonie, la réforme des APE et celle des aides à l'emploi suscitent des grincements de dents, tout comme celle, annoncée, du paysage de l'insertion socio-professionnelle. La crainte est de devoir réinsérer des chômeurs éloignés de l'emploi, en disposant de moins de moyens.



Notre proposition est plus juste et plus protectrice dans les circonstances actuelles

Marie-Hélène Ska
Secrétaire générale de la CSC

”

Enfin, comme si cela ne suffisait pas, certains propos visant « à responsabiliser » les mutuelles et les syndicats sont

ressentis par leurs états-majors comme des menaces à peine voilées à l'égard de ces structures intermédiaires de la société civile. La possibilité de dissoudre *manu militari* certaines associations ne rassure guère une base militante qui voit en l'Arizona un gouvernement potentiellement liberticide. Autant de préjugés ou de convictions que l'absence de réel dialogue avec la société civile et ses représentants vient encore renforcer. Et qui fleuriront sur les calicots agités par le vent de fronde, ce mardi, dans la jonction entre les gares du Nord et du Midi.

Une fronde qui devrait se poursuivre pour un temps encore car le caractère espacé des mobilisations permet aux syndicats de s'inscrire dans la durée, sans (trop) fatiguer leur base et sans épuiser leurs finances. Et ils ne s'en sont jamais cachés : « Ce sera un marathon. »

Chômage, retraites, pouvoir d'achat, enseignement, etc. Autant de raisons qui pousseront dans la rue des milliers de manifestants, ce mardi.

opposition Loi-programme bloquée : ces centaines de millions d'euros de recettes en suspens pour l'Arizona

Une nouvelle manche dans le bras de fer entre l'opposition et la majorité autour de la loi-programme se déroulera ce mardi matin, en séance plénière de la Chambre. Le texte a déjà été renvoyé trois fois devant le Conseil d'Etat. Selon une technique de flibuste – le dépôt d'amendements avec 50 voix de l'opposition –, la loi pourrait une fois de plus se trouver quelque temps sur une voie de garage, si l'opposition recourt à nouveau à cette manœuvre. Mais cela pourrait bien être la dernière fois : la majorité a menacé l'opposition de modifier le règlement de la Chambre pour que ça ne se reproduise plus. Voilà qui devrait faire réfléchir le PS, le PTB et le Vlaams Belang qui risquent de perdre leur « arme fatale ».

Ce bras de fer se tient dans un contexte budgétaire dégradé. Les finances publiques sont exsangues, et la guerre en Iran est un nouveau coût (très) dur pour les caisses de l'Etat, avertissait ce dimanche Vincent Van Peteghem (CD&V), le ministre du Budget. Dans l'espoir de redresser la barre, le gouvernement avait déjà trouvé plusieurs milliards d'euros – en coupant dans les dépenses et en s'accordant (péniblement) sur de nouvelles rentrées. Mais ça ne sera pas assez : il faudrait encore trouver 4,9 milliards d'ici à cet été pour empêcher l'emballement de la dette, annonçait le Premier ministre à la fin de l'hiver. Ce montant vient de bondir à 7 milliards à cause de l'inflation générée par les attaques américano-israéliennes contre l'Iran selon le ministre du Budget.

Et ce n'est pas tout : avec le blocage de la loi-programme, qui traduit en mesures concrètes le budget 2026, plusieurs nouvelles rentrées d'argent sont également en suspens. C'est que, en renvoyant devant le Conseil d'Etat ladite loi et en retardant ainsi son vote pour marquer son désaccord sur certaines mesures (saut d'index partiel et hausse des accises en tête), l'opposition bloque également toute une série d'autres mesures. Dont certaines pourtant voulues par l'opposition elle-même.

Mais ces reports successifs commencent à chiffrer. La perte de recettes consécutive au retard est estimée à 11,6 millions par mois selon les calculs des Engagés (7,6 millions sur les règles durcies des sociétés de management et 4 sur les taxes sur les opérations d'assurance). Cette perte est en (petite) partie compensée par le report du *tax shift* énergétique, qui coûtera, une fois mis en œuvre environ 2,5 millions à l'Etat – les hausses sur les accises sur le gaz et le mazout devant elles rapporter 3,5 millions d'euros supplémentaires par mois, mais la baisse de celle sur l'électricité et du tarif social lui coûter 6 millions mensuels. « Pour le *tax shift* énergétique, le report est précisément le résultat du fait que la loi-programme n'a pas été votée dans les temps, initialement l'entrée en vigueur était prévue au 1^{er} avril », précise-t-on du côté des Engagés.

Difficile toutefois d'en faire porter l'entière responsabilité à l'opposition. La présentation tardive du budget puis de la loi-programme par le gouvernement Arizona reste inhabituelle.

Tout d'horizon des principales mesures et recettes qui dépendent – immédiatement ou à terme – du vote de la loi-programme, et dont *Le Soir* a compilé les effets budgétaires sur base des documents de travail du Parlement. Certaines sont bien connues car elles toucheront une large partie de la population ; d'autres, plus discrètes, visent un nombre plus restreint de contribuables, notamment les « épaules les plus larges » que le gouvernement Arizona entend aussi mettre à contribution de l'effort budgétaire.

Le contesté double saut d'index partiel

C'est la mesure qui fait le plus couler d'encre, ex aequo avec la hausse des accises sur le gaz et le mazout, dont l'entrée en vigueur a déjà été reportée à août plutôt qu'avril. La mesure plafonne l'indexation des salaires supérieurs à 4.000 euros et des allocations de plus de 2.000 euros. Concrètement, seule la partie de la rémunération inférieure à ce montant sera indexée. L'objectif du gouvernement : limiter le coût de l'indexation automatique des salaires publics et des allocations, et économiser ainsi pas moins de 1,2 milliard d'euros à l'horizon 2030. Montant qui devrait augmenter

au vu de l'inflation que connaît actuellement le pays – passée de 1,65 % en mars à 4,01 % en avril. A l'inverse, cette nouvelle flambée de l'inflation représente – si le saut d'index partiel est voté – une plus grande perte de pouvoir d'achat pour la population, dont les revenus progresseront donc moins vite que les prix.

Hausse et baisse des accises sur l'énergie

Le *tax shift* énergétique voulu par l'Arizona vise à alléger la facture d'électricité tout en augmentant celle du gaz et du mazout. Il se compose, d'un côté, d'une hausse des accises sur ces derniers. Initialement prévue pour le 1^{er} avril 2026, cette hausse a été reportée à juillet puis à août, quelle que soit la date de vote de la loi-programme. Il s'agit donc d'une perte de recettes temporaire pour l'Etat, qui ne dépend plus désormais de la date du vote (sauf si celle-ci dépasse le 31 juillet).

De l'autre, le *tax shift* prévoit la baisse des accises sur l'électricité et du tarif social, et doit entrer en vigueur en même temps que le reste de la loi-programme. Quand celle-ci est reportée, le coût pour les finances publiques l'est donc aussi. Cette économie temporaire est, à ce stade, supérieure à la perte de recettes selon les calculs des Engagés.

Lutte contre les sociétés de management

Autre réforme qui dépend du vote de la loi-programme : le durcissement des mécanismes dits de « réserve de liquidation et de VVPRbis ». Derrière ce titre obscur se cachent deux mécanismes fis-

caux belges permettant aux PME de distribuer des dividendes ou de liquider leur société en payant moins d'impôts par rapport au taux standard de 30 %. Ceux-ci ont encouragé la création de sociétés de management, plus avantageuses que le statut d'indépendant, dont le nombre ne cesse de croître, représentant un manque à gagner pour l'Etat.

Dans le but de lutter contre ce phénomène, le gouvernement entend augmenter les taux applicables à ces sociétés, et en rendre ainsi la création moins attractive. Gain espéré en 2026 : 90 millions d'euros, mais chaque mois de retard dans l'adoption de la loi-programme réduit les recettes attendues.

Hausse des taxes sur les assurances, comptes-titres et banques

Le gouvernement entend augmenter la taxe annuelle sur les opérations d'assurance, inchangée depuis 1980, qui passera de 9,25 % à 9,6 %. La mesure doit rapporter 117 millions d'euros, mais ces recettes diminuent elles aussi à chaque mois de retard dans l'adoption de la loi-programme, l'entrée en vigueur ayant initialement été prévue au 1^{er} avril.

Et également prévu, le doublement de la taxe annuelle sur les comptes-titres,

de 0,15 % à 0,30 %. Ces comptes bancaires permettent d'acheter, conserver et vendre des valeurs mobilières – actions, obligations, ETF, etc. – sur les marchés financiers. C'est une des mesures présentées comme ciblant les épaules les plus larges par le gouvernement, car elle vise uniquement les comptes-titres dépassant un million d'euros en moyenne sur l'année. Les recettes attendues grâce à cette hausse sont de 414 millions d'euros supplémentaires pour 2026. Le retard de la loi-programme ne devrait toutefois pas affecter cette réforme, le nouveau taux devant entrer en vigueur à l'automne.

L'opposition (dont fait partie Sofie Merckx) a déjà renvoyé trois fois le texte devant le Conseil d'Etat.

© BELGA

« Ce qui frappe, c'est cette impression que tout est décidé d'avance »

Dans un climat social sous haute tension, le PS entend mener la bataille contre les réformes du gouvernement MR-Engagés en Fédération Wallonie-Bruxelles. Martin Casier, chef de groupe socialiste dénonce un « train fou » avançant sans concertation.

On s'y attendait. Alors que le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'empare ce lundi d'un texte majeur – le décret programme qui balise toute une série d'économies dans l'enseignement –, l'opposition fait entendre sa voix. Et dépose des dizaines d'amendements. Martin Casier, chef de groupe PS, commente la séquence politique.

En tant que chef de groupe PS, quel est votre état d'esprit en cette semaine cruciale ?

On est dans un état d'esprit très combatif. On n'a jamais connu une mobilisation aussi importante depuis 25 ans, tous secteurs confondus. Pour nous, il n'est pas possible que ce gouvernement continue à avancer comme un train fou en n'écouter personne. Nous avons donc prévu de déposer plusieurs amendements. Et de solliciter l'avis du Conseil d'Etat sur certains points.

Vous allez ralentir la procédure, certains parleront de « flibuste parlementaire »...

Il ne s'agit pas de bloquer pour le plaisir. Nous demandons l'avis du Conseil d'Etat sur certaines mesures précises, nous voulons notamment le report d'un an de la réforme de la charge de travail des enseignants. Sur le minerval, nous pointons également un problème d'égalité entre établissements. Il y a là de vraies questions de sécurité juridique et de droit constitutionnel.

Quels sont, pour vous, les points les plus problématiques du décret-programme ?

Dans l'enseignement obligatoire, il y a évidemment toute la question du statut des enseignants. On parle beaucoup des 10 % d'augmentation de charge, mais moins des modifications liées au régime des jours de maladie, qui auront pourtant un impact majeur sur l'ensemble de la carrière. Il y a aussi la réduction des moyens consacrés aux repas et fournitures scolaires gratuits : le gouvernement dit aux écoles qu'elles peuvent continuer à assurer cette gratuité, mais il leur retire une partie des moyens nécessaires. Et dans le supérieur, la question centrale reste l'augmentation du minerval.

En dehors de ce décret, vous critiquez aussi fortement la réforme du CDI enseignant. Pourquoi ?

Parce qu'on présente cela comme une avancée alors que, selon nous, cela risque surtout de précariser les carrières. Oui, les deux premières années pourraient être un peu plus stables pour certains jeunes enseignants, puisqu'ils auront théoriquement un temps plein et un CDI. Mais ensuite, leur charge pourra être réévaluée régulièrement, parfois sur des éléments totalement indépendants de leur volonté. En réalité, ce CDI risque de fonctionner comme un CDD renouvelable. Et si ce système finit par remplacer progressivement la nomination, c'est toute la stabilité de la carrière enseignante qui disparaît.

Vous critiquez également la méthode du gouvernement. Pourquoi ?

Parce qu'il a une logique assumée consistant à dire : « Nous avons gagné les élections, donc nous faisons ce que nous voulons. » Or la démocratie, ce n'est pas seulement voter tous les cinq ans. C'est aussi la concertation, le respect de l'opposition et des contre-pouvoirs. Ce qui frappe aujourd'hui, c'est cette impression que tout est décidé et que la concertation ne sert qu'à ajuster quelques petites variables dans un cadre fixé à l'avance. Les enseignants se retrouvent en plus pris dans une tenaille hallucinante : leurs conditions de carrière sont fragilisées ici, pendant que leurs pensions sont remises en cause au fédéral.

Le gouvernement n'est-il pas malgré tout encouragé par une partie de l'opinion publique qui juge ces réformes nécessaires ?

Je ne crois pas du tout à l'idée d'une majorité silencieuse qui soutiendrait ces mesures. Je rencontre énormément de gens qui ont voté MR ou Engagés et qui ont aujourd'hui le sentiment d'avoir été trompés. Même des personnes qui ne manifesteront jamais ressentent un profond sentiment de trahison.

Vous visez particulièrement Les Engagés. Pourquoi ?

Parce que c'est, selon nous, le plus grand renoncement politique de cette majorité. Le MR applique finalement un programme assez proche de ce qu'il annonçait pendant la campagne. Mais du côté des Engagés, beaucoup de mesures vont complètement à l'opposé de leurs engagements (mieux valoriser le travail des enseignants, améliorer l'accompagnement des élèves en difficulté et la prise en charge de la santé mentale, NDLR). Bien sûr, dans une coalition, il faut toujours accepter des compromis. Mais ici, dans le monde de l'enseignement, le fossé entre les promesses et les mesures réellement appliquées est immense.

Vous sous-entendez des problèmes d'attributions de cours en septembre ?

L'attribution des cours dans les écoles a généralement lieu en mars-avril. Ce qui signifie que les directeurs ont dû attribuer les cours sans base légale puisque l'augmentation de la charge de travail de 10 % n'est toujours pas votée. Dans cette histoire, je déplore surtout la méthode. Et Elisabeth Degryse (Les Engagés) et Valérie Glatigny (MR) se mettent dans des situations qui sont complexes et qui nécessitent donc d'envoyer des circulaires sans base légale, sur des changements majeurs comme la charge des profs ou l'augmentation

du minerval dans l'enseignement supérieur. C'est du jamais-vu.

« Dire qu'il n'y a pas d'alternative, c'est l'annihilation du débat démocratique », dénonce Martin Casler. © BELGA.

Ne peut-on pas considérer cela comme un effort d'information afin de permettre aux directions de s'organiser ?

Cela s'appelle de la concertation et il y a une procédure pour cela, à savoir réunir les organisations syndicales, discuter avec elles et trouver un accord. Ici, on informe les enseignants en by-passant les syndicats sur des éléments qui n'ont toujours pas été votés. Sans compter le timing : envoyer un document aussi important la veille des congés, c'est une nouvelle forme de mépris vis-à-vis des enseignants. Demander aux gens de travailler deux heures en plus sans augmentation de salaire, c'est une manière de dire aux enseignants qu'ils ne travaillent pas assez et qu'on peut donc leur rajouter deux heures de cours. C'est quelque chose d'une violence sans nom. Au début, c'était beaucoup Valérie Glatigny qui était dans cette posture de non-concertation, mais aujourd'hui, Elisabeth Degryse fait la même chose avec le minerval. Tous les acteurs disent que c'est une mauvaise idée et qu'il faut au moins leur laisser un an de plus.

Mais ne fallait-il pas faire des économies ?

Si, mais il y a une méthode pour le faire. De plus, ce discours sur les économies n'aurait été crédible que s'il n'y avait aucune aberration budgétaire portée par ce gouvernement. Or, il y en a plein. La fin des nominations va coûter une fortune, le rehaussement des seuils de réussite du CEB va coûter une centaine de millions, la réintroduction d'options en 3^e secondaire va coûter 30 millions. De plus, dire qu'il n'y a pas d'alternative, c'est l'annihilation du débat démocratique. Et cette idée percole puisque tout le monde pense qu'il faut faire des économies. Or, l'économiste Paul De Grauwe – qui n'est pas socialiste – montre bien que le problème n'est pas un décrochage de dépenses, mais de recettes. Dans un contexte budgétaire qui est avant tout celui d'un dérapage des recettes, les gouvernements de droite ne s'intéressent qu'à la question des dépenses, ce qui est strictement idéologique.

analyse

Contrôleur de « train fou »

Politiquement, c'est du pain béni pour un chef de file du plus grand parti de l'opposition. Tout un secteur retourné par des réformes impopulaires. Alors, Martin Casler, peu connu avant cette législature, critique, argumente et défend l'enseignement. En pleine semaine cruciale durant laquelle le décret-programme, comprenant surtout la hausse de la charge horaire des enseignants du secondaire supérieur et celle du minerval dans l'enseignement supérieur, voilà le socialiste dénoncer les mesures, mais aussi (et surtout) la méthode, qu'il compare à du mépris. Il charge, sans décharge, et cible autant le MR pour son « idéologie » que Les Engagés pour « ses renoncements ». Et pas question pour lui de trouver dans la situation budgétaire une échappatoire : selon lui, ce n'est qu'une excuse. Un argument renforcé par la sortie récente de l'économiste Paul De Grauwe, qui estime que le problème actuel de la Belgique n'est pas un problème de dépenses, mais de recettes. Il a donc mis le feu en tribune comme en interview, niant avoir voulu faire de la flibuste parlementaire par le dépôt de trois renvois d'amendements vers le conseil d'Etat. Une tactique bien vaine qui lui aura permis de gagner minimum une semaine. Mais une tactique dictée selon lui par « un gouvernement qui avance comme un train fou qui n'écoute personne ». E.B., S.V.D.V.

La Libre BELGIQUE

Le débat sur les malades de longue durée devient le procès des mutualités

■ Elles ont été longuement auditionnées lundi au Parlement. Dans la majorité Arizona, les avis sont loin d'être alignés.

La matinée ne pouvait pas plus mal commencer pour les mutualités. Elles étaient attendues lundi après-midi, devant la commission des Affaires sociales de la Chambre, pour défendre leur action dans le suivi et la remise au travail des malades de longue durée. On en dénombre plus de 573 000 en Belgique dans le secteur privé et 87 000 dans la fonction publique, selon les derniers chiffres. Un nouveau record.

Or, quelques heures avant l'audition, le journal *De Standaard* sortait les résultats de deux contrôles thématiques effectués en 2025 par l'Inami (l'Institut national d'assurance maladie-invalidité) auprès, d'une part, des jeunes de moins de 28 ans et, d'autre part, des moins de 40 ans présentant un trouble psychique. Ces audits ont montré que, selon les médecins-inspecteurs de l'Inami, un quart des malades

contrôlés percevaient de manière indue des indemnités d'incapacité de travail, octroyées en amont par les mutualités.

Ce rapport en suit d'autres. Il y a eu celui de 2024, sorti dans la presse en octobre, donnant des résultats similaires. Et un second remontant à 2020, jamais publié, mais exhumé en avril par *Het Laatste Nieuws*, qui indiquait que plus de la moitié des 290 personnes contrôlées percevaient indûment des indemnités, selon l'Inami.

C'est ce rapport de 2020 qui a provoqué la tenue de la commission parlementaire de ce lundi. Une réunion qui a vite tourné au procès des mutuelles.

Le débat sur les malades de longue durée devient le procès des mutualités.

Vandenbroucke lâche les mutualités

La première charge a été donnée par le ministre fédéral de la Santé, Frank Vandenbroucke (Vooruit), dès sa

“Le ministre Vandenbroucke est en place depuis six ans. Il y a eu plusieurs vagues de mesures, mais les résultats ne sont pas au rendez-vous.”

Nahima Lanjri
Députée fédérale CD&V

medi dans *De Standaard*, soit deux jours avant que le même journal ne sorte les résultats des nouveaux contrôles de l'Inami. *“La critique des évaluations réalisées par les mutualités est fondée, estimait-il. Les médecins-conseils des mutualités traitent-ils correctement l'incapacité de travail et l'évaluation de ce qu'un malade de longue durée peut encore faire dans la société? Nous devons examiner cela de manière très critique [...] Les mutualités doivent pouvoir continuer à jouer leur rôle social sur ce terrain. Mais mieux qu'aujourd'hui. Les mutualités vont devoir se réinventer totalement. Si elles ne le font pas maintenant, elles n'ont plus d'avenir.”*

Autant la charge du socialiste flamand a surpris, puisqu'il avait jusqu'ici plutôt plaidé la cause des organismes assureurs, autant celle de la N-VA, ce lundi, était attendue. Les contrôles de l'Inami sont *“une gifle pour les travailleurs, une gifle pour ceux qui ne peuvent plus travailler, une gifle pour la Sécurité sociale, a lancé la députée nationaliste Frieda Gijbels. On ne peut pas tolérer cela à un moment où on demande des efforts à chacun.”*

La N-VA a répété sa demande pour que le contrôle des malades soit transféré des mutualités à l'Inami. Quant à son député Axel Ronse, il s'en est pris – sans la nommer – à la mutualité socialiste Solidaris, qui serait *“tout simplement le bras d'un parti politique”*, le PS. *“Pensez-vous que cette même mutualité puisse évaluer correctement des personnes qui sont ses clients?”*

La majorité Arizona est divisée

Selon les organismes assureurs, les résultats des contrôles effectués par l'Inami sur des échantillons de malades bien précis ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la population de malades. *“J'entends qu'il ne faut pas extrapoler les chiffres, mais quand des tendances se répètent, c'est qu'on s'approche de la réalité, a répliqué Denis Ducarme, pour le MR. Il y a un problème d'abus quelque part, même si c'est à la marge. Le nier serait une erreur.”*

Au PS, on a renvoyé la balle dans le camp de la coalition Arizona (N-VA, MR, Engagés, CD&V, Vooruit). Selon la députée Caroline Désir, les rapports de l'Inami sont *“utilisés pour mener un procès à charge contre les mutualités et masquer une réalité gênante pour la droite”*. Elle dénonce les mesures du gouvernement qui pousseraient les travailleurs dans la maladie: dégradation des conditions de travail, allongement des carrières, etc. *“Après les chômeurs assistés, la droite veut construire la figure du malade profiteur.”*

Mais les mutualités ont aussi trouvé des défenseurs au sein de l'Arizona. Isabelle Hansez (Les Engagés) a dénoncé *“les raccourcis parfois extrêmement problématiques”* proférés par ses partenaires *“laisant penser qu'une majorité des malades longue durée seraient des faux malades”*.

Une variabilité médicale inévitable

“Il est trop facile de mettre toute la responsabilité chez les mutualités, a appuyé Nahima Lanjri (CD&V). Les politiques ont aussi une responsabilité. Le ministre Vandebroucke est en place depuis six ans. Il y a eu plusieurs vagues de mesures, mais les résultats ne sont pas au rendez-vous”, a-t-elle lancé dans une attaque en règle.

Sur le fond, on n'aura pas appris grand-chose. On ne sait toujours pas pourquoi le rapport de 2020 n'a jamais été finalisé et rendu public. Tandis que les mutualités ont répété leur défense, qui tient en trois points. Un: les audits de l'Inami ne sont pas extrapolables. Deux: la variabilité de l'évaluation médicale – un phénomène bien connu, selon Xavier Brenez, des Mutualités libres – implique que deux médecins confrontés au même cas pourront rendre des avis différents. Et trois: les médecins-conseils des mutualités travaillent en totale indépendance, comme la loi le prévoit.

Antoine Clevers